

 Service départemental d'incendie et de secours de l'Allier	Fiche opérationnelle d'aide à la décision FOAD-A1-RSP.P002 Version 1.0.0 du 17 décembre 2012	Public visé (cases grisées ci-dessous)							
INCENDIE IMPLIQUANT UNE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE		D	CDS	CDC	CDG	CA	COND	CE	E
		Officiers CODIS			Chefs de salle			Opérateurs	
		Médecins		Pharmaciens		Vétérinaires		Infirmiers	

Mots clefs :	Panneau photovoltaïque, risque électrique, énergie solaire, PPV, centrale, production électricité, incendie
--------------	---

TRAITEMENT DE L'ALERTE
➤ Rechercher systématiquement la présence et la localisation de la centrale lors de la prise d'appel ; ➤ Lorsqu'il est clairement établi, à l'appel des secours, que l'installation PPV risque d'être impactée ou dégradée, une valise électro-secours et les services d'ErDF compléteront les moyens prévus au départ des secours.
DANGERS SPECIFIQUES
➤ Electrification et électrocution ; ➤ Brûlure ; ➤ Coupure ; ➤ Pollution.
ACTIONS A ENVISAGER
En cas d'incendie impliquant une centrale photovoltaïque : ➤ Prendre contact avec l'exploitant et demander son intervention technique (cf. plan ETARE si existant) ; ➤ Aucune extinction ne doit être entreprise avant la mise hors tension par le personnel qualifié de l'exploitation ; ➤ En attendant l'arrivée du technicien (plusieurs dizaines de minutes), l'action des secours se résume à la conduite des reconnaissances de tous les lieux qui pourraient être concernés par l'événement ainsi qu'à la protection des personnes (mise en place d'un périmètre de sécurité, évacuation, etc.) et de l'environnement (lutte contre la propagation à l'extérieur du site par exemple) ; ➤ Lorsque les moyens hydrauliques doivent être mis en œuvre pour lutter contre la propagation, le COS doit s'assurer que les eaux d'extinction ne risquent pas d'entrer en contact avec des installations sous tension ou former des arcs par phénomène d'amorçage. Il convient de respecter dans tous les cas les distances d'attaque ci-dessous : ▪ Lance incendie à jet diffusé d'attaque à plus de 3 mètres pour une installation individuelle (test par légère ouverture et fermeture de la lance au préalable) ; ▪ Extincteur à poudre, au CO2 ou à eau pulvérisée (utilisable sur tension inférieure à 1000 volts) : tenir le diffuseur à plus de 50 cm, éviter tout contact de la lance avec le conducteur électrique ; En cas d'incendie menaçant une installation PPV : ➤ Veiller à ne pas détériorer un élément de l'installation ; ➤ Procéder à la coupure de l'énergie en actionnant tous les disjoncteurs.

MOYENS

- Lots électro-secours en dotation dans certains CIS ;
- Rubalise « sapeurs-pompiers » pour matérialiser le périmètre de sécurité ;
- Lance à jet diffusé d'attaque ;
- Extincteur (Poudre, CO2, eau pulvérisée avec additif) ;
- EPI (tenue d'intervention, casques, lunettes, bottes d'incendie, gants)

SECURITE EN INTERVENTION

Les contre-indications

➤ Le démontage des PPV n'est pas recommandé. Cependant, le COS peut estimer utile le démontage de panneaux photovoltaïques. Il utilisera de préférence les compétences d'un technicien. Dans le cas où un sapeur-pompier devrait effectuer cette opération, il conviendra de l'exposer un minimum de temps, de lui faire revêtir les équipements de protection efficaces contre les courants à haute tension et de privilégier cette action la nuit ;

- Ne pas dégrader les PPV avec des outils de force ;
- Eviter la progression sur les PPV en raison de leur résistance mécanique et de la surface glissante ;
- Ne pas recouvrir les panneaux de mousse.

Mesures de précaution et informations diverses

- Une couverture de neige ou de mousse sur les panneaux n'altère pas leur faculté à produire une tension ;
- L'efficacité du bâchage des panneaux reste à démontrer. Dans le cas où un tel dispositif serait mis à la disposition des secours (notamment par l'exploitant), ceux-ci peuvent admettre de l'utiliser s'ils ont la certitude d'obtenir l'occultation totale des panneaux. Cette opération ne doit pas être réalisée dans l'urgence mais dans le cadre de l'idée de manœuvre du commandant des opérations de secours, et s'il estime que toutes les conditions de sécurité sont réunies.

Rédacteur	Contributeur(s)	Vérificateur(s)	Approbateur
Adjoint au chef du GGMS	Service hygiène et sécurité, service prévision	Chef GGMS	DD SIS